

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 11

Artikel: A la liberté !
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 13 mars 1915 : Le pillage de Lausanne. — A la liberté ! (J. M.). — A propos du président Dumur (L. M.). — La foire aux jambons (Paul Burani). — On 'a boun' alegeon (David dao Teliet). — Le français pour rire (C. Lesigne). — Et le veau ? (H.). — Sous les drapeaux (N. D.). — Le-con au régiment.

LE PILLAGE DE LAUSANNE

MERCREDI dernier, à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, M. Maxime Reymond a présenté une intéressante étude sur les pillages auxquels la ville de Lausanne fut en proie au xv^e siècle, durant les guerres de Bourgogne.

C'était au lendemain de la bataille de Morat (22 juin 1476). L'armée suisse victorieuse est disloquée. 12,000 hommes, la plupart Bernois et Fribourgeois, se dirigent le 25 juin sur Payerne et y entrent sans résistance. La veille, leurs chefs avaient reçu du Conseil de Berne un message disant : « La paix et la sécurité de Berne dépendent de la possession du Pays de Vaud. » De Payerne, les troupes bernoises fondent sur Lucerne, pillent et brûlent le bourg et le château. Poursuivant leur marche, elles rencontrent une longue procession formée de magistrats et du clergé de Moudon, portant les clés de la ville et les châsses de ses saints patrons, suivis d'une foule de vieillards et de femmes. Ces pauvres gens implorent à genoux la clémence du vainqueur. Le vainqueur accorde la vie aux habitants, mais condamne la ville au pillage. Ce pillage commence le mercredi 27 juin ; il continue jusqu'au vendredi 29. Après quoi, la plupart des contingents des cantons orientaux, « se souciant peu de la conquête du Pays de Vaud, dont Berne devait retirer tout le profit », reprennent le chemin de leurs cantons.

Les Bernois, eux, se préparent à marcher sur Lausanne ; mais ils avaient été devancés par leur allié, le comte de Gruyères.

En effet, le comte Louis de Gruyères, sous prétexte que ses gens étaient pressés de regagner leurs foyers, avait quitté l'armée suisse devant Morat, le surlendemain de la bataille. Suivi des bannières de la Gruyères, de Valaisans et d'Ormonans, il se dirigeait par Bulle sur Oron. Là, il apprend que Lausanne se trouvait dépourvue de gens de guerre, et il se décide à marcher sur cette ville. Le mercredi 26 juin, il débouche par les bois du Jorat à la tête de ses bandes et paraît inopinément aux portes de Lausanne. Les habitants, persuadés que ces bandes sont suivies de toute l'armée suisse, n'opposent aucune résistance. Les gens de la Gruyères se répandent dans les rues, où ils se livrent au pillage, et leur chef frappe la ville d'une contribution en vaisselle d'argent, draperies, toiles et denrées et se fait compter une somme de cent écus d'or (5000 francs).

Apprenant cette expédition du comte de Gruyères, les Bernois envoient de Moudon à Lausanne, en toute hâte, des commissaires appuyés par une partie de leurs troupes. Ceux-ci entrent à Lausanne le 27 juin, pendant que le

comte de Gruyères en sortait par une autre porte, traînant à la suite de ses bandes une longue file de charriots chargés de butin. Mais, loin d'être un soulagement pour les Lausannois, l'arrivée des Confédérés mit le comble à leur ruine. Les Suisses, furieux d'avoir été prévenus dans le pillage, s'abandonnèrent à mille actes de rapine et de dévastation, fouillant et saccageant les édifices publics et les maisons particulières, et s'emparant de tout ce que n'avaient pu emporter les guerriers de Gruyères. L'église cathédrale de Notre-Dame elle-même n'échappa point à leurs profanations : des candélabres, des vases d'or et d'argent, des reliquaires garnis de pierreries, disparurent du trésor de la sainte Vierge. Le couvent des frères mineurs de Saint-François, l'église et le couvent des frères prêcheurs de la Madelaine, où l'on conservait le trésor et les archives de la ville furent encore plus maltraités. A la Madelaine, les « Allemands » saccagèrent l'église, pillèrent le couvent, forçant les coffres ferrés qu'ils supposaient remplis d'argent. Ils n'y trouvèrent que les titres de propriétés et les chartes de franchises et de privilèges de la ville. Bouteversant les parchemins, les pillards en arrachèrent les cordons de soie auxquels pendaient les sceaux et en firent « des aiguillettes pour leurs chaussures à la poulaine ». Le sac de la ville dura cinq jours. Craignant qu'il ne fût suivi de l'incendie, beaucoup de Lausannois s'enfuirent en Savoie.

Cependant, grâce à l'intercession des agents du roi Louis XI, allié des Suisses, les Bernois remirent à des temps meilleurs la conquête de tout le Pays de Vaud. Le dimanche 30 juin, ils se retirèrent par Mézières, Rue, Roment et Fribourg, non sans piller les villages et maltraiter les paysans sur la route.

Entre amies. — Pierre et Gertrude, mais c'est de l'adoration ; ils ne se quittent plus.

— Elle surtout !

A LA LIBERTÉ !

ETES-VOUS un être libre ?

Cette question, point indiscrète, d'ailleurs, ce nous semble, s'adresse à qui lit ces lignes, homme ou femme, riche ou pauvre, humble ou puissant.

Gage que la plupart, sinon tous, vont répondre :

— Moi, libre ?... Mais comme l'air !

Ta, ta, ta ! Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ! Que d'esclaves, dans tous ces êtres soi-disant libres.

Oh ! ne protestez pas ! La preuve est facile.

D'abord, vous oubliez sûrement qu'il y a liberté et liberté. A la question posée, vous songez tout de suite, sans doute, à la Suisse, « terre de liberté », au canton de Vaud et à sa fière devise.

Mais il ne s'agit, en tout ceci, que de la liberté

politique, de la liberté du « citoyen ». Et encore que nous ayons le privilège de vivre dans la « libre » Helvétie et de voir la liberté occuper la place d'honneur dans tous nos hymnes patriotiques, il ne faudrait point tout de même se méprendre trop sur les mérites de cette liberté civique.

Eh ! que faites-vous donc du formidable et redoutable arsenal du « Recueil des lois » ? A regarder, seulement, cette collection de volumes rébarbatifs, on a la chair de poule. Brrr ! Sa mission n'est-elle pas, avant tout, une mission restrictive de la liberté des citoyens ? Halte-là ! On ne passe pas ! C'est la loi ! Il est vrai que dans notre beau canton de Vaud, on a trouvé le moyen d'associer — criez donc au miracle ! — savez-vous quoi ?... *L'amour* des lois et la *liberté* !

A moins que — la bonhomie vaudoise a de ces malices — l'auteur de la chanson bien connue n'ait été, en ce qui touche le refrain, qu'un amusant pince-sans-rire. Mais, du fond de son tombeau, il peut, certes, se vanter d'avoir fait chanter « sans rire », le fameux refrain, à bien de ses compatriotes. Et ils le chantent encore, en toute occasion, à tout propos, tandis que sur les rayons des chancelleries et des études de juristes augmente l'effectif du recueil des lois. Et chacun de ces nouveaux volumes qui vient prendre place dans le rang nous coûte une parcelle plus ou moins grande de cette liberté si chère, pour la conquête de laquelle ont combattu nos aïeux et que nous serions prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Naïfs que nous sommes ! Ce n'est pas sur les champs de bataille, mais bien dans les conseils législatifs, exécutifs, administratifs, dans les bureaux, qu'elle est le plus souvent menacée, cette précieuse liberté.

Et que dans ces lieux, etc., etc.

Mais laissons là cette liberté ; aussi bien n'est-ce pas d'elle que nous voulions parler. Celle qui nous occupe n'a rien d'officiel. Elle n'en est pas moins méconnue.

Tous les jours, en dépit du culte que nous lui vouons — en paroles — et de l'orgueil avec lequel nous nous réclavons d'elle, nous faisons moult infidélités à la liberté individuelle.

Chaque jour, à chaque minute, notre prochain, sans aucune prétention d'autorité ou de domination, du reste, sans s'en douter, même, et grâce à la complicité de notre faiblesse, nous empêche de faire ce que nous voulons ou nous fait faire ce que nous ne voulons pas. C'est réciproque, dites-vous. Soit ; mais cette réciprocité-là est une très piètre compensation.

Oui, nous, les fiers enfants d'un pays libre, nous cédon, nous abdiquons journellement notre liberté, quitte à nous morfondre en vains regrets, en reproches intimes, une heure après ou le lendemain, quand ce n'est pas au moment même où nous fléchissons.

Que voulez-vous, nous manquons de volonté, de courage, en ces petites choses, tout au moins.

On pourrait citer des exemples à l'infini. N'en

prenons qu'un; c'est, du reste, l'un des plus communs.

Combien en est-il d'entre nous qui, passant une soirée au café avec des amis ou seulement des connaissances, rentrent chez eux à l'heure où ils s'étaient proposé de le faire, commandent la consommation qu'ils désirent ou qui convient le mieux à leur état de santé, qui, sans s'ennuyer — car le cas est hors de cause — ne boivent ou ne mangent pas plus qu'ils ne l'auraient voulu ou dû?

On vient avec des résolutions bien arrêtées. Elles se heurtent à la proposition ou à l'insistance, d'ailleurs tout à fait exempte de malice, d'une ou de plusieurs des personnes en compagnie de qui l'on est. Et l'on fléchit, lâchement, alors que sans faire tort à quiconque, sans fâcher même quelqu'un — car bien sot qui s'en fâcherait — on aurait dû résister et faire acte de sage liberté.

Et c'est comme ça dans foule de circonstances de la vie, où le plaisir ou l'agrément personnel, seul en jeu, est ainsi sottement sacrifié à une ridicule faiblesse de caractère.

Au lieu d'avoir toujours plein la bouche du mot de liberté, que ne pratiquons-nous davantage celle-ci; surtout, que ne nous faisons-nous un devoir de la respecter mieux chez autrui et en nous-même. C'est une habitude à prendre. Les difficultés ne sont affaire que de quelques jours.

A la liberté!

J. M.

A propos du président Dumur.

Ce n'est pas en 1837, mais en 1838, le 25 mai, que naquit, à L'Étivaz, Benjamin Dumur. Le président nous disait avec humour, en faisant allusion au voyage difficile de ses parents qui, du pied du Jura, s'en allaient au Pays-d'Enhaut: « J'étais en route! » A ce moment les voies de communications n'étaient que d'étroits chemins et les meubles transportés à dos d'homme.

L. M.

LA FOIRE AUX JAMBONS

Nous sommes en plein carême. Les vers que voici — ils ne sont pas d'aujourd'hui et nous tombent sous la main, par hasard — sont donc bien de saison. La « foire aux jambons », à laquelle ils font allusion, est une tradition parisienne très ancienne et bien connue, qui, cette année, comme bien d'autres choses, hélas! pâtira sans doute de la guerre.

Quelle coutume singulière,
Pendant les jours maigres on fait
Le commerce extraordinaire
Du cochon, comme chacun sait.
Libres-penseurs, gens de théâtres,
Gens de toutes conditions,
Pendant trois jours ont, idolâtres,
Fêté les marchands de cochons.

C'est la fête des victuailles,
De la chair défendue aux juifs,
On voit partout les cochonnailles,
Les saindoux, les graisses, les suifs;
Les charcutiers ne sont pas chiches
De fleurs, de rubans, de festons;
Chacun sait bien que l'on dit : Riches
Comme des marchands de cochons.

D'une couronne de saucisses
Se pare maint client badin,
Quelques autres ont des caprices
Pour des aunes de noir boudin.
Lui, le marchand emplit sa caisse,
Pour faire avec ses picailions,
Beaucoup de lard dans sa vieillisse,
En riche marchand de cochons.

J'ai vu passer dans cette foule
Certaine beauté de hasard

Qui, d'ordinaire, passe et roule,
Le soir, le long du boulevard :
— Regardez cette jaune mine,
Dit un étalier sans façons :
« Mais, ma chère, on craint la trichine
» Parmi les marchands de cochons. »

Paul BURANI.

La manière. — On parlait l'autre jour d'un monsieur, très infatué de sa personne et qui, entre autres prétentions, a celle d'être polyglotte.

— C'est un homme étonnant, disait quelqu'un, il parle toutes les langues!

— Oui... indistinctement.

ON' A BOUN' ALEÇON

CLIA guierra à tot bresi; l'a dzo binfé daô mau, l'ein a dai pouïron sordâ écliâffâ, neyi, eincrottâ dein lou pacot dé la podra Belgiqua et dein clia Pologne assebin. Dein lè gazettes on l'hai que lou grand Gueliaïmou l'ein a dzo yu tzeïf doô melions de cliaô medzempouïta.

Et pu tot tē dzein que sont malâdou, affamâ, défréguelhy, sein pûre on bocon dé pan ou dé tomma po medzi, sein pûre on'a dzenelhyre, on'a caborna por sé réduire quand fâ sti pou teïmps dé renouïlle. Et por noutra Suisse, quie d'imbarras, dé trafî avoué tî cliaï bravou sordâ d'obedzi dé veïllî à noutré frontières. Sein comptâ la pouâre que l'ont praô dzin dé veïre lè z'Allemands arrevâ sein tapâ à la porta per tzi no.

Por rébaïllî on pou l'accouet à tî lè dzeins que sont adi agrulâ dein laô pantet, fudrai bin mé dé crânou lurons quemïn Audiuste à l'assesseur de Velâ Botzâ, quand l'a baïllî sti rude einvelion à on'a tzaravoutâ dé commis-ravageu.

A la pinta d'avau, sti commis-ravageu — né sé pâ à quouï l'est — ne desâi-te pas :

— Ouïn, no, lè z'Allemands, on sé fot dé tî voutron sordâ ai frontières, atant quie dé la moqua dé tzat. Quand on arai dédjonnâ à Schafouïse avoué daô rûli dé muton, dinâ à Bernâ avoué on'a coussad'ors, soupâ à Dzenévâ avoué on fricandeau dé dzenelhiou; bin repessu, on sarai à Lyon d'on chaut dé pucé.

Mâ Audiuste quand l'a z'u oïu cliaï poutés raisons, se revire sur sa chôla et ein vouaitint l'autrou aô blian dai gè, l'ai fâ dinche :

— Quemïn dité-vo, monsu? Redité-vaï ceïn on yâdzou!

Te raôdzai se lou commis-ravageu, sein avâ on'a brequa de vergogne, l'a pas z'u lou front dé requemincî son symbole.

— Sti yâdzo, yé oïu que répond Audiuste, mâ vo z'ite pas encora prâo pansu po preïndre Dzenévâ dinche, stané, crayou que vo z'ai aôbllia on répé.

— Quié volliai-vo dere, eïmpliâtrou dé païsan?

— Pas grand affère, renquie on bet d'aleçon. Adon Audiuste einvouïlle à sti coquien dé dzanlhiâo on'a motcha que la fê arrevâ quemïn on vî, lè quatrou fai en l'ai, à l'autron bet daô cabaret, sin manqua de l'ai copâ lou subliet.

Vo pouadé chondzi quïnna pota fasai lou tabornio po sé relèva et quïnna récaffaiè lè dzins l'ont pu fère dein clia pinta, quand l'ont yu panâ s'on bî bliantzet tot mounet et sa rêta que l'ai fasai mau et assebin sti cârrou on bocon plie avau qué lourognon. Po ein fini, quand l'eut ramassa sa betatze po fôtré lou camp, l'a oïu Audiuste lai dere :

— Quand vo z'arai prâ noutra Suisse, venidè pire tzi no à Velâ-Botzâ on vo baillèret quemïn voue, on fameux petit goutâ.

DAVID DAO TELIET.

LE FRANÇAIS POUR RIRE

UN professeur de Berlin vient de déclarer que les Lorrains sont incapables de parler correctement cette langue française qu'ils s'obstinent à bredouiller et que seuls les philologues de Brandebourg pourraient la leur apprendre. Et les railleries fusent dans les vieux salons de Metz. Depuis un mois, on collectionne les textes français rédigés par les Prussiens. On les lit, on les commente, on s'en amuse énormément. C'est une littérature invraisemblable et qui eût fait envie aux plus échevelés de nos décadents d'avant-hier. On me lit un prospectus qui arrive tout droit de Leipzig : c'est la réclame d'un industriel « pour la fabrication des pierres naturelles et factices » ; il se cherche des clients dans la ville de Metz. J'en détache quelques perles choisies entre vingt :

« Aujourd'hui la toute branche des pierres naturelles et factices à le plus grand intérêt et chacun compte exécuter maintenant d'être le premier pour recevoir la licence pour un département et province. Vous voulez considérer, s. v. p., monsieur que le brevet Thomas n'est pas une introduisante et charlatane cause et affaire. C'est une excellente cause qui est introduite en Allemagne et Autriche plusieurs fois, il s'est montré à la manière la plus meilleure et à chaque fabricant, il rend plus de profit en matière lucrative. » L'industriel explique ensuite la méthode de fabrication; c'est d'une simplicité extrême et d'une limpidité de cristal. Entre autres « causes », il explique ceci qu'« toutes les laines de pierres polies, souillée par de poussière, saligauderies, crasse, etc. sont essayées par des linges ou draps, plongées à saumon sans qu'à moindre notre polissur s'en souffrirait en quelconque manière. » Et il termine par un argument irrésistible qui va faire affluer à son comptoir toutes les commandes lorraines.

Il explique qu'« en peu de temps, la maison s'est acquise la confiance, y bien fondée par des preuves nombreuses de tous les fabricants grands et petits, et de la plupart des grands établissements de cette branche et aussi de toutes les capacités et homme en génie et cette argumentation et notre recommandation la plus meilleure à disposition des beaucoup des expériences et des résultats nombreuses. »

Il faut entendre lire cette prose par un Lorrain : il poitrine, il se cambre; il déforme sa bouche, se gonfle la gorge; il gronde, il grogne; il crache les syllabes, il les vomit. Et il est sérieux avec cela; très droit, très solennel, vous jugeriez qu'il a avalé le sceptre de Guillaume. A la fin, il n'y tient plus, et la dernière phrase de l'industriel va se perdre en un immense éclat de rire qui doit résonner jusqu'aux portes de Potsdam.

C. LESIGNE.

(Pèlerinage de littérature et d'histoire.)

Point de vue. — M. R. donne son adresse l'une de ses connaissances, qui la lui demande

— Oh! là là, fait ce dernier, comme vous devez me remercier!

— De chez vous, oui, mais de chez moi, par

ET LE VEAU?...

Vous la croirez, si vous voulez, mais voici que nous avons pu lire dans un journal l'épique.

Le tambour d'un régiment suisse passait par un des plus robustes mangeurs dont les annales de la gourmandise fissent mention. Un de ses officiers en racontait les prodiges à un officier français. Comme celui-ci paraissait incrédule :

— Je parie vingt-cinq louis, dit vivement l'